

3530



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

-----  
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
-----

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
(FAD – FND)**

---

Prêts : FAD n° F SEN/ LUT-PAU / 99/22 du 19/08/99  
FND n° 286 du 25/05/99

**RAPPORT D'ACTIVITES TRIMESTRIEL  
DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
(FAD – FND)**

**PAYS** : SENEGAL

**TITRE DU PROJET** : PROJET DE LUTTE CONTRE LA  
PAUVRETE (FAD – FND)

**AGENCE D'EXECUTION** : BUREAU DE GESTION DU PROJET  
(BGP) SOUS LA TUTELLE DU  
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
SOCIAL (MDS)

**NUMERO DU RAPPORT** : DIX (10)

**PERIODE COUVERTE** : JANVIER – MARS 2003

## I. DONNEES PRINCIPALES

**Numéro du Prêt** : Prêt FAD/N° F/SEN/LUT.PAU/99/22 du 19/08/99.  
Prêt FND/N° 286 du 25/05/99.

### Sources de Financement

Le projet est co-financé par :

- le Fonds Africain de Développement
- le Fonds d'Assistance Technique
- le Fonds Nordique de Développement
- la Contrepartie Sénégalaise.

### Plan de Financement

Sources de Financement	Devises	Monnaie Locale	Total	% Total
FAD	5,77	4,23	10,00	54,0
FAT	0,58	1,17	1,75	9,0
FND	2,62	2,38	5,00	27,0
Gouvernement	0,00	1,85	1,85	10,0
Total	8,97	9,63	18,60	100
% du Total	48	52	100	

### Estimations du Coût du Projet

- En devises : 8,97 millions U.C
- En monnaie locale : 9,63 millions U.C
- Total : 18,60 millions U.C.

### Répartition du Financement

- Prêt Fonds Africain de Développement (FAD) : 10,00 millions U.C
- Don Fonds d'Assistance Technique (FAT) : 1,75 millions U.C
- Prêt Fonds Nordique de Développement (FND): 5,00 millions U.C
- Contrepartie sénégalaise (Gouvernement) : 1,85 millions U.C

### Date d'approbation du Prêt

FAD : 30 Juin 1999  
FND : 31 Janvier 1999

**Date de signature du Prêt**

FAD : 19/08/99

FND : 25/05/99

**Date de Mise en vigueur du Prêt :**

FAD: 15 février 2001

FND: Août 2001

**Date du 1er Décaissement :** 11 avril 2001

**Date du dernier décaissement :** 31 Décembre 2004

SATISFACTION DES CONDITIONS DU PRET

**Conditions remplies**

Conditions préalables à l'entrée en vigueur	Actions entreprises et documents fournis au FAD	Date approbation BAD
1°/ Fournir la preuve de la création du Bureau de gestion du Projet (BGP), des Unités Régionales de Gestion (URG), du Comité national de pilotage et des Comités régionaux de pilotage.	- Arrêté N° 8716 du 11/09/00 portant création du CNP et des CRP. - Arrêté N° 8717 du 11/09/00 portant création du BGP et des URG.	Février 2001
2°/ Fournir au FAD la preuve du recrutement par voie de sélection du Directeur du BGP, des Spécialistes, du comptable, des coordonnateurs régionaux, des Assistants et du personnel de soutien.	- Avis de recrutement dans les quotidiens de la place (Sept. et Décembre 1999) - Rapport d'évaluation Commission dépouillement - offres candidats - lettre N° 0360/MFASSN/ du 27 septembre 1999 adressée à la BAD. - Contrats	Fax BAD du 29/10/1999
3°/ Fournir au FAD, la preuve de la mise à disposition du BGP et des URG, de locaux adéquats pour servir de bureaux ;	lettre N° 4114 du 6/09/00 de Mr le Secrétaire général de la Présidence portant affectation de locaux pour le BGP et Contrats de location des URG. Lettre N° 3326 du 7 novembre 2000 du Gouverneur de Diourbel	Février 2001
4°/ Fournir au FAD, la preuve de la signature de l'accord de prêt avec le FND ou la preuve de l'engagement de ce dernier à participer au	Lettre N° 6760 du 13/10/98 de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances relative à une requête de financement au FND. Accord de prêt N° 286 du 25/05/99	Accord de prêt FND n° 286 du 25/05/1999

financement du Projet		
5°/ Fournir au FAD, la preuve de l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale, pour recevoir les ressources du prêt, d'un compte pour recevoir la contribution de l'emprunteur, d'un sous-compte pour supporter les menues dépenses, d'un autre compte pour le remboursement du Fonds de crédit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettres N° 1031/DG -CS/99 et 1032/DG-CS/99 de ECOBANK informant de l'ouverture des comptes au nom du projet pour recevoir les ressources du prêt et celles affectées au fonctionnement.</li> <li>- Lettre n° 6799 du 2/11/00 de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances adressée à la CNCAS</li> <li>- Lettre N° 348 du 7/11/00 du Directeur général de la CNCAS.</li> <li>- Ancien compte N° 440 01 1093 ouvert dans les livres du Trésor. Nouveau compte : 9610021</li> </ul>	Fax BAD daté du 20 juillet 2000.
6°/ Soumettre au FAD pour avis, au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt un programme détaillé de formation pour l'ensemble du projet	- En rapport avec la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base, le consultant a élaboré et transmis le rapport définitif, transmis à la BAD, en avril 2002.	
7°/ Adopter au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt, le manuel des procédures opérationnelles concernant le fonctionnement du projet et le volet crédit	- Le manuel des opérations et procédures administratives a fait l'objet d'une validation nationale avec la participation de tous partenaires institutionnels et d'exécution. La version définitive a été transmise à la BAD en date du 17 septembre 2002.	17 septembre 2002

### Autres Conditions

Conditions remplies	Actions entreprises et documents fournis au FAD	Date Approbation BAD
R A S	R A S	R A S

### Conditions non encore satisfaites

Conditions	Observations
1°/ Affecter au projet au plus tard le 31 juillet 1999 les terrains pour la construction des cases-foyers	- Faisant suite à la mise en vigueur du prêt intervenu le 15 février 2001, l'étude du milieu a été finalisée au mois de mai 2002 et a permis de cibler les communautés de base, de connaître les besoins réels des populations et d'initier des investigations complémentaires sur les infrastructures socio-communautaires finalisées dans le courant du mois d'août 2002 en vue d'arrêter les sites d'accueil. L'adoption définitive des plans architecturaux intervenu au mois de mars 2003 va permettre de finaliser les investigations initiées auprès des

<p>2°/ Verser chaque année au plus tard au 31 mars, sa contribution au financement des activités programmées pour l'année en cours</p>	<p>collectivités locales en vue de l'affectation des terrains.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'année 2001, la contrepartie du gouvernement est de 500 millions CFA, mise à disposition en juillet, a été domiciliée à la CNCAS, en ce qui concerne le fonds de crédit et dans les livres du Trésor Public pour la quote-part relative au fonctionnement, et a été mobilisée à hauteur de 462.674.045 FCFA FCFA.</li> <li>- Quant à l'exercice 2002, la mobilisation n'a été effective qu'au mois de juillet 2002 en raison de la modification des nomenclatures budgétaires en faveur de celles de l'UEMOA. Les charges liées au fonctionnement ont été en partie mobilisées malgré les difficultés inhérentes aux procédures du Trésor Public. En ce qui concerne la contribution au fonds de crédit de 365 millions dont l'arrêté de versement a été signé en date du 27 septembre 2002, le montant n'est pas encore viré dans les comptes de la CNCAS, entraînant des retards certains dans la mise en œuvre des activités de micro-finance.</li> <li>- Pour l'année 2003, la notification du budget 2003 datée du 6 janvier 2003 a été faite pour un montant de 397 millions de FCFA dont 229 millions représentant la contribution du Gouvernement au fonds de crédit et le reliquat est attribué au fonctionnement et aux charges sociales et charges locatives des URG de Tambacounda et Kolda. A ce jour, la mobilisation des fonds de contrepartie n'est pas effective.</li> </ul>
<p>3°/ Mettre à la disposition des SFD, les fonds relatifs au volet crédit, avant le démarrage de l'activité de crédit et communiquer les accords de conventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la suite du diagnostic des SFD et des structures de caisse de base, le projet de convention a été corrigé suite aux observations de la BAD transmises au Projet le 1er août 2002 et a permis d'initier une réflexion sur les modalités pratiques de partenariat avec les SFD. Un atelier a été organisé en date du 10 octobre 2002 par le Projet en rapport avec la Cellule AT/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances et a facilité la finalisation de la convention en rapport avec ces partenaires. Faisant suite à la signature des conventions avec les SFD et à la transmission d'une requête de financement appuyé d'un programme prévisionnel, dès le 7 janvier, la mise à disposition du fonds de crédit a été faite à hauteur des montants disponibles soit 403 650 000 FCFA constitués des 365 millions mis à la disposition par l'Etat et des intérêts produits par ce placement.</li> </ul>

Les principales difficultés rencontrées tournent essentiellement autour de:

- la lenteur observée dans les procédures de satisfaction de certaines conditionnalités ;
- la mise à disposition tardive des fonds de la contrepartie.
- Les lenteurs à certains niveaux du processus de décaissement de la contrepartie.

## II. ORGANISATION ET GESTION

Le Projet est administré par un bureau de gestion basé à Dakar et des Unités Régionales de Gestion au niveau des 5 régions d'intervention du projet que sont : Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

Au niveau national, le bureau de gestion du projet (BGP) est dirigé par une Directrice Nationale assistée :

- d'un administrateur gestionnaire.
- d'un spécialiste en IEC / Alphabétisation ;
- de deux spécialistes en micro-finance ;
- d'un spécialiste en génie rural ;
- d'une gérante de la régie d'avance ;
- d'une comptable ;

Le BGP dispose d'un personnel de soutien composé de trois (3) secrétaires, trois (3) chauffeurs et d'un responsable de la documentation et de la reprographie (pris en charge par la contrepartie). Il dispose aussi d'un gardien de jour et de deux gardiens de nuit recrutés par le biais d'une société de gardiennage. Le nettoyage des locaux est assuré par des agents mis à disposition par la société recrutée à cet effet.

Le BGP est aussi appuyé par un Comité National de Pilotage (CNP) pour l'orientation et la coordination des activités.

Au niveau régional, l'Unité de Gestion comprend :

- un coordonnateur de l'Unité ;
- un adjoint, assistant en développement à la base ;
- une secrétaire ;
- un chauffeur ;

Par le biais de la société de nettoyage et de la société de gardiennage, il est mis à la disposition de chaque URG, respectivement :

- un agent en charge de la propreté des locaux et
- un gardien de nuit devant veiller aux biens du Projet.

L'Unité Régionale de Gestion est chargée de coordonner et de superviser toutes les actions du projet dans la région. Elle est assistée dans ses tâches par un Comité Régional de Pilotage (CRP), des Comités Communaux et Intercommunaux de Pilotage (CCP, CICP) et des Comités Locaux de Pilotage (CLP).

Il convient de noter que le personnel de direction du BGP a pris service en Juin 2000 et le personnel cadre de même qu'une partie du personnel de soutien, en Septembre 2000.

Il faut aussi signaler que l'arrêté portant création du BGP et des URG a été signé le 11 septembre 2000 et enregistré sous le numéro 8717.

Les principales contraintes notées dans le cadre de la gestion du projet tournent essentiellement dans la lenteur observée dans les procédures de satisfaction des conditionnalités, dans les procédures d'acquisition et la mise à disposition tardive des fonds tant au niveau de la contrepartie qu'au niveau de la BAD.

Il mérite de rappeler la lenteur constatée dans la mise à disposition de moyens satisfaisants de travail, par :

- la réfection tardive de l'URG de Thiès intervenue en Juin 2002, suite à la mission de supervision de mars 2002, au cours de laquelle, il avait été retenu de prendre en charge les coûts sur les fonds mis à disposition par le FAD
- l'acquisition auprès de la centrale d'achat du Programme des Nations Unies, IAPSO et les moyens matériels et logistiques acquis, arrivés, pour une partie, en octobre 2001 n'ont été mis à la disposition du Projet qu'en mi-mars 2002, en raison des lenteurs dans le processus de dédouanement. Il en est de même du matériel de froid et de reprographie à la possession du Projet.
- Cette constatation est aussi valable pour le mobilier de bureau pour lequel l'avis de non objection de la BAD n'a été délivré que le 26 avril 2002 et, suite au processus d'approbation nationale, la livraison a été bouclée en fin août 2002.

Par ailleurs, suite à la vacance du poste de comptable, après autorisation de la BAD par fax du 19 juin 2001, le travail de comptabilité a été assuré par un consultant jusqu'en mars 2002, date de prise de service de la comptable et de l'Administrateur Gestionnaire recrutés sur avis de la mission de supervision de la BAD. En effet, suite à l'approbation des termes de référence et à la finalisation des procédures de sélection, la comptable a pris fonction le 11 mars et l'Administrateur Gestionnaire, le 18 mars 2002.

### III. ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES

Catégories des acquisitions	Appel d'offres		En Millions d'UC			
	AOI	AON	Autres	Liste restreinte	FAB	Total
<b>1. Travaux de génie civil</b>						
1.1. Construction/réhabilitation			1,82 (1,72)		2,03	3,85 (1,72)
<b>2. Biens</b>						
2.1. Equipement BGP, BCSP, DPS, CERP.			0,46 (0,46)			0,46 (0,46)
2.2. Mobilier et Equipement des ONG et CVEC			1,96 (1,96)		2,36	4,32 (1,96)
<b>3. Service de Consultants</b>						
3.1. Etude et Supervision				0,15 (0,15)	0,29	0,44 (0,15)
3.2. Service de Consultants				1,43 (1,43)	0,12	1,55 (1,43)
3.3. Formation				3,24 (3,24)	0,09	3,33 (3,24)

3.4. Audit				0,06 (0,06)		0,06 (0,06)
<b>4. Divers</b>						
4.1. Fonctionnement			0,98 (0,98)		0,10	1,08 (0,98)
4.2. Fonds de crédit			3,50 (1,75)			3,50 (1,75)
<b>TOTAL</b>			8,21 (6,87)	5,39 (4,88)	5,00	18,60 (11,75)

**Autres :** Contrats directs gérés par l'AGETIP ; Acquisition par IAPSO ; Consultation de fournisseurs à l'échelon national ; non acquisition

( ) : Financement FAD / FAT

FAB : Financement autre que FAD / FAT et Gouvernement : FND

### TABLEAU DES ACTIVITES D'ACQUISITION :

#### COMPOSANTE I : Renforcement des capacités des partenaires et bénéficiaires

Composante Renforcement des capacités des partenaires et bénéficiaires	Mode Acquisition prévu	Confection DAO	Approbation DAO BAD	Lancement	Remise / Invitation Offres	Envoi résultat adjudication	Approbation BAD	Préparation et signature du contrat
Recrutement MOD en alphabétisation	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	20 août 01	Nov 01	06 nov. 01	10 déc. 01	04 janv. 02		
Recrutement d'un Bureau en IEC et communication	Consultation à l'échelon international : liste restreinte	Octobre 01	12 fev 02	18 fév. 02	05 avril 02	29 mai 02	24 Sept 02	20 oct 02
Recrutement de consultant pour la formation des partenaires d'exécution	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Janvier 01	Septembre 02	Septembre 02	29 octob 02	Novembre 02	Décembre 02	Décembre 02
Diagnostic des ONG et OCB pour les besoins en appui institutionnel	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	1 <sup>er</sup> août 02	Sans objet	06 août 02	06 Sept 02	04 oct 02	_____	25 oct 02
Mise à niveau du personnel en informatique	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Juin 02	Sans objet	04 Juill 02	07 août 02	17 sept 02	_____	5 nov 02
Recrutement de 30 ONG / opérateurs en Alpha	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Juillet 02	Nov 02	Nov 02	Nov 02	Nov 02	Nov 02	Dec 02
Formation des artisans réparateurs et entretien de pompes manuelles	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	10 déc. 02	Dec 02	07 janv. 03	7 Fév. 03	26 fév. 03	21 mars 03	26 mars 03
Formation de comités de gestion des ouvrages hydrauliques	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	03 janv. 03	Janv 03	27 janv. 03	27 Fév. 03	24 mars 03	16 avril 03	16 avril 03
Formation en maraîchage et arboriculture	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	14 janv. 03	Fev 03	10 fév. 03	13 mars 03	02 avril 03	24 avril 03	28 avril 03
Formation en hygiène et Assainissement	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	22 janv. 03	Fev 03	17 fév. 03	20 mars 03	10 avril 03	02 mai 03	07 mai 03
Formation / recyclage de mécaniciens réparateurs pour le matériel post récolte	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	17 déc. 02	Janv 03	13 janv. 03	14 fév. 03	07 mars 03	28 mars 03	01 avril 03
Formation de comités de gestion communautaire des équipements	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	22 janv. 03	Fev 03	25 fév. 03	28 mars 03	18 avril 03	09 mai 03	13 mai 03
Acquisition de manuels d'alphabétisation	Consultation à l'échelon national :	Nov 02	Dec 02	Dec 02	Janvier 03	Janvier 03	Février 03	Février 03

liste restreinte

**COMPOSANTE II : Microfinance et Activités Génératrices de Revenus**

Composante Microfinance et Activités Génératrices de Revenus	Mode Acquisition prévu	Confection DAO	Approbation DAO BAD	Lancement	Remise / Invitation Offres	Envoi résultat adjudication	Approbation BAD	Préparation et signature du contrat
Etude sur les créneaux porteurs	Consultation à l'échelon national	20 août 01	10 oct 01		07 Déc. 01	04 janv. 02	8 mars 02	1 fév. 02
Diagnostic des systèmes financiers décentralisés	Consultation à l'échelon national	20 août 01	10 oct 01	Août 01		02 janv. 02	8 mars 02	14 Mars 02
Recrutement d'un cabinet pour la mise en place d'un système de crédit adapté aux pauvres	Consultation à l'échelon national	20 août 01	10 oct 01	Août 01	10 déc. 01	04 janv. 02	8 mars 02	14 Mars 02
Diagnostic des structures de caisse de base	Consultation à l'échelon national	20 août 01	10 oct 01	Août 01		04 janv. 02	8 mars 02	14 Mars 02
Recrutement de 18 ONG spécialisées en micro finance, en gestion et en formation	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	21 nov. 01	7 déc 01	19 Fev 02	20 mars 02	02 mai 02	Juillet 02	Novembre 02
Recrutement de BE pour la formation des partenaires	Consultation à l'échelon international : liste restreinte	Fév. 02	Sept 02	29 Sept 02	29 oct 02	26 nov 02	10 Déc 02	03 Janv 03
Acquisition de coffres, mobilier	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Août 02	Nov 02	Nov 02	Dec 02	Janv 03	Janv 03	Fev 03
Acquisition de documents de gestion	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Août 02	Nov 02	Nov 02	Dec 02	Janv 03	Janv 03	Fev 03
Recrutement de spécialistes en gestion financière et comptable des SFD	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Dec 02	Dec 02	Dec 02	Janv 03	Janv 03	Fev 03	Mars 03
Recrutement d'un spécialiste pour le suivi évaluation à mi-parcours ( 2ème année)	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Dec 02	Dec 02	Dec 02	Janv 03	Janv 03	Fev 03	Mars 03
Recrutement d'un spécialiste pour le suivi évaluation à mi-parcours ( 4ème année)	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Sept. 04	Sept 04	Oct. 04	Oct. 04	Nov. 04	Déc. 04	Déc. 04
Recrutement de consultant national en procédures et gestion financière	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Dec 02	Dec 02	Dec 02	Janv 03	Janv 03	Fev 03	Mars 03
Recrutement de deux spécialistes en gestion de micro projets	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Dec 02	Dec 02	Dec 02	Janv 03	Janv 03	Fev 03	Mars 03

**COMPOSANTE III : Infrastructures, Equipements et Hydrauliques**

Composante Infrastructures Hydrauliques & Equipements	Mode Acquisition prévu	Confection DAO	Approbation DAO	Lancement	Remise / Invitation Offres	Envoi résultat adjudication	Approbation BAD	Préparation et signature du contrat
Recrutement de Maître d'œuvre Nordique spécialiste en Infrastructures hydrauliques	Consultation à l'échelon international	28 août 01	27 nov 2001	18 déc. 01	22 fév. 02	20 mars 02	10 Mai 02 (FND)	20 Août 02
Recrutement de Maître d'œuvre Local spécialiste en Infrastructures hydrauliques	Consultation à l'échelon national	15 oct. 01	27 nov 2001	18 déc. 01	8 fév. 02	25 fév. 02	09 avril 02 (FND)	20 Août 02
Recrutement d'entreprise pour la construction des ouvrages hydrauliques et latrines	Consultation à l'échelon national	déc. 02		Fév. 03	Mars 03	Mars 03	Mai 03	Mai 03
Sélection de fournisseurs d'équipements post récoltes et assimilés	Appel d'offres international	Août 02	Nov 02	Déc 02	Fev 03	Mars 03	Mars 03	Avril 03
Sélection de fournisseurs d'équipements des cases foyers et garderies socio-éducatives	Consultation à l'échelon national	déc. 02	janv 03	Fév. 03	Mars 03	Mars 03	Mai 03	Mai 03
Sélection de fournisseurs d'équipements hydrauliques	Appel d'offres international	Juil 03	Juil 03	Août 03	Sept 03	Oct. 03	Nov. 03	Nov. 03
Pompes manuelles	Appel d'offres international	Nov 02	Nov 02	Nov. 02	Déc. 02	Janv. 03	Mars 03	Mars 03

Pompes motorisées	Appel d'offres international	Mars 03	mars03	01 mars 03	15 avril 03	05 Mai 03	02 juill 03	8 juil 03
-------------------	------------------------------	---------	--------	------------	-------------	-----------	-------------	-----------

**COMPOSANTE IV : Gestion**

Composante Gestion Désignation	Mode Acquisition prévu	Confection DAO ou spécifications	Approbation DAO BAD	Lancement	Remise / Invitation Offres	Envoi résultat adjudication	Approbation BAD	Préparation et signature du contrat
Service de gardiennage	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	17 janv. 02	Mars 02	6 mars 02	5 avril 02	7 mai 2002	12 juillet 02	9 septembre 2002
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux	AGETIP	Octobre 00	Novembre 2000	5 Novembre 00	Juin 01	Juin 01	19 juin 01	20 août 01
Etude du Milieu	Consultation à l'échelon national	18 Avril 01		08 Août 01	13 Sept 01	17 Oct. 01		28 Janv. 02
Recrutement d'un expert en passation des marchés	Consultation à l'échelon national	18 Avril 01	Novembre 2001	21 Nov. 01	22 Déc. 01	04 Janv. 02	Mars 2002	1 <sup>er</sup> avril 2002
Acquisition de mobilier de Bureaux URG et BGP	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Août 01	Août 01	23 août 01	13 septembre 01	25 Oct. 01	26 avril 2002	07 juin 02
Acquisitions de véhicules 406	IAPSO	Oct 2000	Novembre 2000	5 nov 2000	30 Juin 01	_____	21 mai 01	24 Avril 01
Acquisitions de véhicules tout terrain	IAPSO	Oct 2000	Novembre 2000	5 nov 2000	30 Juin 01	_____	21 mai 01	24 Avril 01
Acquisitions de motos	IAPSO	Oct 2000	Novembre 2000	5 nov 2000	30 Juin 01	_____	21 mai 01	24 Avril 01
Acquisitions de matériels audiovisuels	IAPSO	Oct 2000	Novembre 2000	5 nov 2000	16 Juil 01	_____	21 mai 01	14 Mai 01
Acquisitions de matériels informatiques	IAPSO	Oct 2000	Novembre 2000	5 nov 2000	09 Juil 01	_____	21 mai 01	14 Mai 01
Acquisitions de photocopieuses	IAPSO	Oct 2000	Novembre 2000	5 nov 2000	16 Juil 01	_____	21 mai 01	14 Mai 01
Elaboration de manuels de procédure	Consultation à l'échelon national	Juillet 2001	Juillet 01	01 Juil.01	14 Sept 01	17 Oct. 01		20 Nov. 01
Recrutement d'un cabinet d'audit externe	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Avril 2002	Juillet 02	Juillet 02	27 août 02	21 octobre 02	Nov 02	Déc 02
Mise en place du réseau informatique	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Avril 2002	Sans objet	10 avril 2002	20 juin 02	Sans objet	_____	12 septembre 2002
2 <sup>ème</sup> Enquêtes suivi évaluation de la pauvreté	Consultation à l'échelon national	24 Mars 03	Mars 03	30 Avril 03	30 Mai 03	01 Juil 03	01 Août 03	04 Août 03
Recrutement de facilitateur pour le 1 <sup>er</sup> atelier bilan évaluation	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	15 nov 02	Nov 02	20 nov 02	19 Dec 02	8 Janv 03	15 Janv 03	20 Janv 03
Recrutement de facilitateur pour le 2 <sup>ème</sup> atelier bilan évaluation	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	18 Avril 03	Mai 03	23 Mai 03	23 Juin 03	21 juil 03	11 août 03	25 août 03
Recrutement de facilitateur pour le 3 <sup>ème</sup> atelier bilan évaluation	Consultation à l'échelon national : liste restreinte	Juil 04	Juil 04	Août 04	Août 04	Sept 04	Oct. 04	Oct. 04
Revue à mi-parcours	Avis de recrutement national	14 f év. 03	Mars 03	11 mars 03	11 avril 03	02 mai 03	Mai 03	Juin 03
3 <sup>ème</sup> Enquête suivi évaluation de la pauvreté	DPS	Avril 04	Avril 04	Avril 04	Mai 04	Juil 04	Juil 04	Août 04

**IV. RESUME DES CONTRATS**

Au cours de la période, aucun contrat n'a été signé.

## **V. PROGRAMME DE TRAVAIL**

### ***V.1. Composante Renforcement des capacités***

- Production du document de méthodologie, du plan d'exécution du programme d'IEC, du plan de communication du projet ;
- Identification des relais pour la sensibilisation des bénéficiaires ;
- Production des supports d'IEC ;
- Information et sensibilisation des bénéficiaires à travers la mission de lancement des activités du Projet ;
- Choix et acquisition des manuels d'alphabétisation
- Finalisation du manuel des procédures du programme d'alphabétisation par le MOD
- Finalisation du recrutement des 30 ONG par le MOD
- Formation des formateurs, superviseurs et facilitateurs par le MOD

### **V.2. Composante Micro finance et Activités génératrices de revenus**

- Informer et sensibiliser les bénéficiaires du projet (suite) ;
- Organiser les groupes cibles autour des caisses locales de crédit;
- Former 1800 représentants de bénéficiaires à l'utilisation de crédit et à la gestion financière des AGR ;
- Former 3000 représentants de bénéficiaires à la mise en place et à la gestion des CLEC
- Mettre le fonds de crédit à la disposition des SFD,
- Financer les projets / AGR initiés par les groupes cibles du PLCP
- Former les partenaires d'exécution en approches genre et participatives
- Assurer le suivi trimestriel des activités des partenaires sur le terrain
- Processus de sélection des bureaux d'études chargés du renforcement des capacités des partenaires d'exécution :

### **V.3. Composante Infrastructures/ Equipements et Hydraulique**

- Finalisation des études architecturales relatives aux infrastructures socio-communautaires
- Processus d'analyse des dossiers relatifs aux équipements post- récolte
- Elaboration des dossiers techniques et d'appel d'offres pour les Ouvrages et Equipements hydrauliques ;
- Finalisation de la formulation des Programmes d'accompagnement relatif au volet Hydraulique / Assainissement :

### **V.4. Composante Gestion**

- Atelier de partage et d'information sur les stratégies des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté :
- Réunion du Comité National de Pilotage (CNP) du Projet :

- Tenue d'un atelier de mise en cohérence des objectifs du DSRP par rapport à ceux du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) :
- Réunion de coordination décentralisée à Kolda
- 

## VI. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'EXECUTION

### VI.1. ACTIVITES PROGRAMMEES ET REALISEES

#### A. Composante Renforcement des capacités :

Dès la finalisation du processus de contractualisation avec le bureau d'études en communication, OFBD Marketing et Communication, ce dernier s'est attelé à :

- la production et la transmission au Projet du document de méthodologie, du plan d'exécution du programme d'IEC, du plan de communication du projet,
- l'identification des relais pour la sensibilisation des bénéficiaires,
- la production des supports d'IEC prévus dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication (calendriers, casquettes, foulards, bonnets). A ce propos, il a été réalisé :
  - le calendrier 2003 édité et imprimé en 1 000 exemplaires,
  - les tee- shirts produits en 1 600 exemplaires,
  - les casquettes en 1 600 exemplaires,
  - et des bonnets pour les personnes âgées en 300 exemplaires.

Ces supports ont été produits dans le cadre des activités d'information et de sensibilisation des bénéficiaires sur le démarrage des activités de terrain du Projet. Cette production a été entièrement préfinancée par le bureau d'études en communication, OFBD Marketing et Communication. Par ailleurs, ce bureau a introduit une demande de financement des activités préalables d'un montant de 119.913.750 FCFA, conformément à la convention signée entre cette structure et le PLCP. Cette demande de paiement signée par la DDI a été en instance au Projet pour quelques jours pour les raisons de déménagement de la BAD. Elle a été finalement envoyée le 13 mars 2003.

Dans le cadre des missions de lancement des activités de terrain confiées aux partenaires institutionnels et d'exécution menées du 16 au 24 janvier 2003 dans les différentes régions d'intervention du Projet, des émissions ont été diffusées à la radio et à la télévision et des articles ont été réalisés au niveau de la presse écrite, sous la coordination du bureau d'études en communication, OFBD. La réalisation de la plaquette de présentation du projet et du film institutionnel sur la genèse du projet et les perspectives immédiates est en partie amorcée par ce bureau.

Concernant l'acquisition des manuels d'alphabétisation, le MOD en charge de l'exécution du programme d'alphabétisation fonctionnelle en direction des bénéficiaires, la SAFEFOD, sur la base des manuels collectés par le BGP en rapport avec la DAEB et ceux identifiés par le MOD, a fourni quelques observations technico-pédagogiques. A ce propos, le BGP, la SAFEFOD, la DAEB se sont réunis le 07 mars 2003 pour procéder au choix consensuel des manuels d'alphabétisation. Cette rencontre a permis au Projet d'identifier quelques ouvrages devant permettre d'atteindre les objectifs assignés au programme. En effet, au cours de ladite

réunion, il a été présélectionné les ouvrages ci-après, le Projet, devant procéder à la sélection définitive, après avoir recueilli l'avis des techniciens agréés par l'Etat :

- Manuels de lecture de niveau 1 produits par la DAEB ou par la SAFEFOD dans les langues wolof, pulaar, sérère, soninké et mandinka.
- Manuel de lecture de niveau 2 produits par l'ex-PAGPF à traduire en Sérère et soninké car existant déjà en wolof, pulaar et mandinka,
- Manuels de calcul de niveau 1 produits par la DAEB ou par la SAFEFOD,
- Manuels de calcul de niveau 2 produits par la DAEB ou par la SAFEFOD,

Le choix du manuel de lecture de niveau 1 Pulaar du Sud a été proposé avec insistance par la SAFEFOD. La DAEB, par contre, estime qu'un tel choix ne se justifie pas, compte tenu des divergences linguistiques propres aux différentes langues et en raison de la politique nationale retenue, à ce propos. La SAFEFOD pose un problème de principe quant au choix du manuel pour le pulaar du Sud, qui pour elle, est une obligation. Pour le Projet, l'avis de la DAEB est prépondérant en raison de sa mission de conduire et de superviser toute la politique nationale en matière d'alphabétisation.

Pour les manuels d'alphabétisation, le Projet recommande à ce que l'acquisition soit effectuée auprès des Editions des Ecoles Nouvelles Africaines du Sénégal (EENAS), la maison d'édition agréée par la DAEB, cette structure nationale pouvant non seulement orienter le Projet sur le choix des manuels les plus adaptés et validés par l'Etat, mais également sur les modalités d'obtention en raison des quantités importantes à acquérir à savoir 180 000 manuels (5 manuels par bénéficiaire et pour 36000 bénéficiaires), compte tenu du fait qu'il n'existe pas d'autres structures similaires capables de fournir les mêmes services dans les délais requis.

Une séance de travail a été tenue, le 17 mars 2003, dans les locaux de la SAFEFOD sur l'état d'exécution des missions du MOD et les difficultés rencontrées. Cette rencontre a vu la participation de la mission de supervision et de la DAEB. Les principales conclusions peuvent être résumées comme suit :

- la version finale du manuel de procédures remis au BGP devrait être, également, transmis à la DAEB pour lui permettre de voir si ses observations ont été intégrées ;
- la transmission par le MOD, avant la fin du mois de mars courant, la liste des 40 formateurs et le calendrier de formation et la tenue de cette formation au plus tard dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois d'avril 2003 ;
- la remise par le MOD au BGP des listes et des CV des 5 coordonnateurs régionaux pour étude et avis avant fin du mois de mars 2003 ;
- la transmission par le MOD, au BGP, des documents complémentaires (rapport de sélection des 30 ONG, les contrats des ONG et ceux des coordonnateurs) dans la semaine du 24 mars 2003 pour compléter les conditionnalités de mise à disposition des 70 % du montant du programme ;
- la production par le MOD du programme de formation des bénéficiaires de la phase 1 et du rapport final de sélection des 30 ONG, pour le paiement des 25 % de la rémunération du MOD,
- Pour la mise en place de l'avance de démarrage (2,5%), le BGP a informé le MOD de la recommandation de la BAD consistant à pré financer l'activité dans le compte spécial. La procédure est déjà enclenchée et pourra permettre les activités préalables, à savoir, la mise à niveau des ONG et la restitution des résultats de l'étude du milieu
- Concernant le choix des manuels, il a été retenu de réunir le comité technique devant procéder au choix final. En référence aux dispositions de la Banque, la mission a tenu à informer le MOD qu'il ne pas être MOD du programme et éditeur des manuels retenus car détenant toutes les informations (spécifications, quantités etc.) non accessibles aux soumissionnaires éventuels.
- Au vu de la spécificité de la nature de l'acquisition, il a été retenu comme mode de traiter avec les EENAS dont les prix sont homologués et publiés et sont en deçà des coûts prévus par le rapport d'évaluation.

La SAFEFOD a également démarré ses premières prestations inscrites dans la convention parmi lesquelles : l'élaboration du manuel de procédures, le recrutement des 30 ONG, la formation des 40 formateurs. L'état d'exécution se présente comme suit :

- Pour le manuel de procédures, la version provisoire a été soumise au projet et à la DAEB qui ont formulé les observations et la version finale a été transmise le 4 mars 2003 par le MOD.
- Le recrutement des 30 ONG a été conduit selon les étapes prévues dans la convention mais le rapport final de la sélection n'est pas encore parvenu au projet. Les ONG sont réparties en raison de 6 ONG par région dont 4 dans le département prioritaire et une dans chacun des deux départements non prioritaires.
- Pour la formation des formateurs, le MOD a soumis au BGP le plan de formation et le budget y afférent qui ont été approuvés par le projet et le montant sollicité a été versé au MOD pour la réalisation de la formation au plus tard dans la première quinzaine du mois de mars (le report de la date de formation initialement prévue en janvier est justifié par le MOD par une éventuelle déperdition de formateurs déjà identifiés).

La non diligence de la transmission au projet des documents sus- cités ainsi que de la méthodologie globale, est certes imputable en partie au MOD mais aussi au retard lié au paiement direct de l'avance de démarrage représentant 2,5 % du budget global du programme, introduit à la BAD en date du 17 décembre 2002. La mission de supervision de la période du 4 au 21 mars a soulevé la possibilité de préfinancer sur le compte spécial l'avance de

démarrage pour diligenter la mise en œuvre du programme, étant donné que le montant y relatif peut être supporté par ledit compte sans préjudice au fonctionnement du Projet. Cette alternative a été adoptée et une demande de remboursement, annulant la première déjà introduite au 17 décembre 2002, a été présentée à la BAD en date du 25 mars 2003 en faveur du Projet.

## **B. Composante Micro finance et Activités génératrices de revenus :**

### **1. Information, sensibilisation et organisation des bénéficiaires du projet :**

Les activités d'information et de sensibilisation des bénéficiaires du projet au niveau des communautés de base ciblées se poursuivent. A ce propos, les prestations des ONG y afférentes ont effectivement démarré en décembre 2002. Il faut noter que ces activités constituent un préalable à toutes les autres activités de la composante et qu'elles sont menées aussi bien par les ONG que les agents des CERP, avec qui le PLCP a produit un projet de protocole d'accord, soumis à leur tutelle, la Direction de l'Expansion Rurale. Ce démarrage a été rehaussé par une mission de lancement du 16 au 24 janvier des activités du PLCP effectuée par Madame le Ministre du Développement Social dans les régions ciblées par le projet. Dès le 3 janvier 2003, les paiements ont été effectués pour les demandes de décaissement reçues des ONG, d'un montant global de 34 883 415 FCFA, et accompagnées de programmes prévisionnels d'activités. Au courant de ce trimestre, les ONG ont également démarré la phase d'élaboration des dossiers de projet des bénéficiaires. Elles ont réalisé 1.260 requêtes pour un montant total de 927.085.000 FCFA soumises aux SFD pour financement.

### **2. Organisation des bénéficiaires autour des CLEC :**

Les procédures de mise en place des CLEC ont débuté dans plusieurs communautés de base ; ces caisses locales regroupent en fait les populations défavorisées et octroient des prêts de faibles montants à des conditions souples. L'objectif du projet est d'en installer dans tous les quartiers ou villages ciblés par le projet.

Pour assurer un bon démarrage des activités du PLCP, il a été tenu, le 12 mars 2003, au siège du PLCP, une réunion portant sur le suivi des activités menées par les ONG et OCB, partenaires de la composante Microfinance et appui aux activités génératrices de revenus du Projet. Cette rencontre a permis au Projet de faire l'état d'avancement des activités confiées à ces ONG, de discuter de leur rémunération, des modalités pratiques de mise à disposition de l'appui institutionnel, mais également d'apporter plus d'éclaircissements quant à la stratégie de la composante, (notamment les conditions d'accès et le travail de proximité que doivent effectuer les ONG).

Au terme de la réunion les recommandations suivantes ont été formulées :

- Procéder rapidement à la mise en place de CLEC pour faciliter la prise en charge des activités génératrices de revenus de la catégorie I ;
- Fournir aux unités régionales de gestion du projet le calendrier mensuel détaillé des activités de chaque structure pour faciliter la supervision et le suivi de l'exécution de sa mission ;
- Communiquer au projet la composition de l'équipe chargée de la mise en œuvre des activités de terrain, conformément aux ressources humaines proposées dans l'offre technique présentée par l'ONG lors du recrutement
- Présenter dans les meilleurs délais au projet trois factures préforma pour chaque article susceptible d'être pris en charge par l'appui institutionnel pour permettre de

- diligenter le décaissement de cet appui institutionnel ;
- Les ONG ANMFR et CONACAP devront renforcer leur équipe de terrain pour être à jour par rapport au planning d'activités.

Il a été également retenu de virer les fonds y afférents à l'appui institutionnel dans le compte de chaque ONG qui devra, en retour, justifier de l'utilisation. Par ailleurs, les ONG ont déploré la modicité de leur rémunération fixée à 5% des financements alloués aux groupes cibles qu'elles accompagnent, en comparaison avec ce que d'autres programmes / projets offrent à leurs partenaires d'exécution.

### **3. Mise à disposition du Fonds de Crédit auprès des SFD**

Le montant total de ces fonds de la contrepartie (404.929.312 F CFA), mis à la disposition des SFD, à hauteur de 363 900 000 FCFA au 3 mars 2003, pour démarrer le financement des projets et AGR initiés par les bénéficiaires du PLCP. Ce processus de répartition des fonds aux SFD a démarré depuis Janvier 2003 et s'est poursuivi jusqu'au mois de mars suivant l'arrivée des demandes. Mais ces fonds n'ont pas permis de satisfaire les demandes de décaissement sur quatre mois formulées par les SFD retenues.

A ce jour, sur les neuf (9) recrutées, trois (3) SFD n'ont pas encore reçu de fonds de crédit ; il s'agit du CMS, de l'ACEP et de l'UNACOIDEFS ; les demandes du CMS et de l'ACEP ont été envoyées à la BAD depuis le 11 Mars 2003. Le virement des 365 millions relatifs à la gestion 2002 est attendu pour procéder à la mise à disposition pour l'UNACOIDEFS.

### **4. Financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) initiées par les bénéficiaires :**

Les SFD ont débuté l'évaluation des requêtes déposées par les ONG pour financement ; il convient cependant de souligner qu'une séance de travail, à laquelle a assisté une mission de supervision de la BAD, a été tenue, le 7 mars 2003, avec les SFD. Au cours de cette réunion, il été reprecisé les missions de chaque partie, et le respect des points pour lesquels le PLCP et les SFD avaient déjà trouvé un terrain d'entente.

A l'issue de la réunion, il a été recommandé ce qui suit :

- la mise en place diligente du fonds de crédit, en particulier pour les trois SFD (CMS, UNACOIS, et RECEC) intervenant dans 277 communautés de base sur les 600 et qui n'ont encore reçu leurs premiers décaissements ; Toutefois, ces SFD semblent être disposées à préfinancer les premiers projets qui leur sont soumis ;
- la reconstitution du fonds de crédit mise à la disposition des SFD dès l'utilisation de la moitié de l'avance, sur présentation d'une demande accompagnée de pièces justificatives ;
- le traitement diligent de l'appui institutionnel au profit des ONG, en charge de l'encadrement technique des bénéficiaires ;
- le respect du schéma de financement
- la désignation d'un représentant de la SFD comme interlocuteur du Projet de Lutte Contre la Pauvreté.
- la négociation avec les GEC et les MEC pour la gestion des crédits délégués
- la priorité à accorder aux financements en milieu rural

Pour le lancement des activités de financement, une cérémonie de remise de documents de financement présidé par le Ministre du Développement Social sera organisée du 7 au 15 Avril 2003.

**5. Mission de suivi trimestriel des activités des partenaires sur le terrain**

Dans le cadre de la supervision et du suivi des activités des partenaires sur le terrain, la Composante Micro finance et A.G.R a organisé du 17 mars au 03 Avril 2003 une mission dans les zones d'intervention du Projet.

L'objectif de cette mission de suivi était, non seulement de faire le point avec les partenaires d'exécution (SFD, ONG et Services Techniques) sur les activités jusque là menées, conformément aux dispositions contenues dans les protocoles et conventions, mais également d'identifier les goulots d'étranglement et de trouver ensemble des solutions.

En relation avec les Unités Régionales de Gestion, des séances de travail ont été organisées avec les partenaires, la mission a eu à rencontrer et discuter avec :

- Les Coordonnateurs et Assistants des Unités Régionales de Gestion
- Les Responsables des ONG
- Les Responsables des SFD
- Les Responsables des Services Techniques
- et les autorités locales (chef de quartier ou de village et leaders d'Associations) des Communautés de base ciblées au niveau des Communes d'Arrondissement, des Communes et des Communautés rurales.

Pour plus d'efficacité, la mission s'est effectuée suivant deux axes :

1<sup>er</sup> axe : Département de Pikine, Régions de Thiès et de Diourbel

2<sup>e</sup> axe : Départements de Dakar et Rufisque, Régions de Tambacounda et de Kolda.

**6. Processus de sélection des bureaux d'études chargés du renforcement des capacités des partenaires d'exécution :**

Le DAO relatif au recrutement des bureaux d'études a été approuvé le 24 septembre 2002 et la consultation lancée dans le courant du même mois. L'ouverture des offres, prévue le 29 octobre 2002, a été effectuée le 5 novembre 2002 par la commission de dépouillement, en raison d'un envoi par DHL non parvenu à cette date au Projet, pour des raisons de localisation du siège du BGP, selon le bureau de DHL Dakar que nous avons interpellé à ce sujet. Pour la présente consultation, deux zones centres sont constituées, suivant deux listes restreintes distinctes, la première zone regroupe les participants des régions de Dakar, Thiès et Diourbel et la deuxième zone, les participants provenant des régions de Tambacounda et Kolda. Chaque liste restreinte comporte sept (7) bureaux d'études (5 internationaux et 2 nationaux) soit au total 14 bureaux d'études consultés. Seulement, deux plis nous ont été retournés pour changement d'adresse et deux autres bureaux d'études ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir soumissionner. Ainsi, sur les dix restants, seuls cinq bureaux d'études ont soumissionné mais les autres ont bien reçu la demande de proposition, l'accusé de réception faisant foi. La mission de supervision de la Banque de novembre 2002 avait examiné le dossier et avait demandé la poursuite de la procédure d'analyse. Les propositions techniques et financières ont été analysées et la commission nationale de dépouillement a adjugé chaque marché à deux bureaux d'études chargés d'assurer les formations des partenaires du projet. Les dossiers ont été transmis en date du 11 mars 2003 à la Banque, pour avis et une copie a été soumise à la mission de supervision, pour examen.

### **C. Composante Infrastructures/ Equipements et Hydraulique :**

#### **1. Finalisation des études architecturales relatives aux infrastructures socio-communautaires**

Les observations formulées par la mission de supervision de la BAD de la période de novembre 2002 ont par la suite été intégrées. C'est ainsi que, au plan architectural :

- Le problème de l'accès à la case de santé par la salle polyvalente a été réglé par l'aménagement d'un mur de clôture qui délimite la case de santé, la suppression des marches entre celles-ci et la salle polyvalente laissant ainsi un dénivelé d'environ 0,6 mètre où une haie vive sera aménagée avec un portillon.
- Au niveau de la case foyer et de la case des tout petits, les entrées donnant sur la salle polyvalente ne seront en service qu'en cas de stricte nécessité, à défaut elles resteront fermées et les accès se feront par les entrées extérieures qui seront du reste bien indiquées par des panneaux appropriés.
- Toutes les opportunités qu'offriront les configurations spécifiques aux terrains d'accueil des infrastructures seront aussi mises à profit au moment des implantations pour faciliter la différenciation des accès.
- Pour les nuisances sonores que pourraient induire la simultanéité des activités dans les complexes, les architectes ont noté que la conception du complexe intègre cette dimension, puisque la salle polyvalente constitue un espace tampon entre les différents modules. Seules une bonne organisation et une planification rationnelle des différentes activités permettront d'éviter ces nuisances, l'aménagement de murs de cloisons entre les différents modules serait un investissement supplémentaire qui, non seulement, nuirait au caractère intégré du complexe, mais ne pourrait remédier aux désagréments sonores qu'occasionnerait une mauvaise gestion des activités.

- Au niveau de la case des tout petits, le nombre de toilettes pour les enfants a été porté à deux (2), comme recommandé.
- La différenciation des toilettes Hommes et Femmes se fera sur l'ensemble des modules par des enseignes appropriées.
- En plus des prototypes des différents modules qui ont été présentés à la mission de novembre, le Projet avait demandé à l'AGETIP, de faire faire deux autres prototypes de chaque module dans une perspective de réduction des coûts mais aussi d'appropriation de la taille des modules au contexte d'accueil (village centre, chef lieu de communauté rurale, commune, etc.).

Sur le second prototype, la dimension de la salle polyvalente est passée de 128 m<sup>2</sup> à 90 m<sup>2</sup> ; le magasin de la case foyer a été supprimé d'où une réduction de sa surface bâtie ; au niveau de la case de santé, la salle de consultation a été supprimée pour être fusionnée avec la salle des soins ; la salle de repos ainsi que le magasin ont été supprimés. L'ensemble de ces modifications ont été opérées de sorte à ne pas nuire au caractère fonctionnel des différents modules.

Ce souci de fonctionnalité explique le fait qu'il n'y ait pas eu de modifications au niveau de la case des tout petits, pour veiller au respect des normes, ni sur les dimensions des ateliers thématiques des cases foyers qui justifient toute leur raison d'être. Par contre d'autres postes ont été révisés notamment la suppression des vitrages intérieures ; la limitation du carrelages aux seules salles d'eau et à la salle polyvalente.

Ces modifications ont permis de réduire les coûts estimatifs qui passent de 1 32 317 295 F CFA pour les trois modules du Prototype 1 à 99 692 469 F CFA pour le second, soit une réduction de l'ordre de 25%.

Un troisième prototype a aussi été envisagé, avec une salle polyvalente qui passe à 60 m<sup>2</sup> et un atelier thématique en moins pour la case foyer ; les dimensions et le nombre de pièces des autres modules ne pouvant, pour des raisons de fonctionnalité, être revus à la baisse. Ce prototype ne confère malheureusement aucun avantage substantiel puisque les réductions de coût ne dépassent pas 4% par rapport au prototype 2 ; malgré la forte compression de l'espace polyvalent à la limite exigüe avec 60 m<sup>2</sup>.

Au regard de toutes ces observations, le Projet avait aussi demandé au bureau d'architecture MDT de proposer tout de même une variante, en toiture légère, du Prototype 2 du complexe qui sera de 84.295.769 F CFA, décomposé comme suit :

<b>CASE FOYER - SALLE POLYVALENTE</b>	<b>30 673 180</b>
<b>CASE DE SANTE</b>	<b>13 893 235</b>
<b>CASE DES TOUT-PETITS</b>	<b>21 690 704</b>
<b>ATELIERS AGRO-ALIMENTAIRE - TEINTURE</b>	<b>5 699 234</b>
<b>BLOCS SANITAIRES</b>	<b>2 322 186</b>
<b>FOSSE SEPTIQUE</b>	<b>1 211 450</b>
<b>MUR DE CLOTURE 55x70</b>	<b>8 805 780</b>

## TOTAL GENERAL

84 295 769

Pour chaque module, un dossier individuel a été élaboré comportant le Plan (plan, coupe, façade) et les devis estimatif et quantitatif, de sorte à pouvoir les implanter à la carte selon les besoins spécifiques de chaque communauté.

Les différents plans de regroupement des modules respectifs (combinaison de 3 modules ou 2) ainsi que les devis y afférents ont aussi été élaborés, pour prendre en compte les convergences de besoins au niveau d'une même localité.

Au regard du budget prévu dans le cadre de la convention signée avec l'AGETIP, pour ces infrastructures (1 257 500 000 f CFA ); mais aussi des devis estimatifs des travaux pour l'option toiture légères du Prototype 2 qui présente les meilleurs avantages comparatifs, le Projet serait en mesure d'aménager :

- 15 cases foyers très fonctionnels qui seront de véritables incubateurs économiques à travers leurs cinq ateliers thématiques et leur espace polyvalent, leurs centres d'accueil qui constituent un besoin récurrent en zone rurale, la boutique qui peut aussi faire office de banque céréalière, etc. ;
- 15 cases de santé aux normes du Ministère de la santé mais équipées en plus d'espace de récupération nutritionnelle qui constitue à la fois une innovation majeure et une amorce de solution à la malnutrition des jeunes enfants.
- 15 caisses populaires d'Epargne et de crédit (CAPEC) sur les 20 prévus dans le rapport d'évaluation mais qui vont bénéficier de toute l'infrastructure de la case foyer qui les abrite (bureau, espace polyvalent pour les rencontres et les formations etc.)
- 15 cases de tout petits répondant aux normes en terme d'espace, de sécurité et comportant chacune l'intégralité des trois sections requises en lieu et place des 30 garderies qui étaient envisagées dans le rapport d'évaluation.
- A travers les cases foyers, ce sont donc au total 75 ateliers thématiques qui seront ainsi aménagés et équipés en fonction des divers profils d'activités à mener, dont 30 spécialisés dans les activités de transformation agro alimentaire, de teinture etc.
- En fonction de la convergence des besoins, les modules peuvent être regroupés en complexe multifonctionnel.

En ce qui concerne la recommandation afférente au respect des normes en vigueur pour les cases de santé et les cases des tout-petits, l'AGETIP, mais aussi le Bureau d'architecture MDT travaillent avec le Ministère de la santé et le Ministère chargé de la Petite Enfance et de la case des tout-petits. Il y a lieu de noter que la Directrice du Projet a également rencontré le Ministre délégué chargé de la Petite Enfance, pour échanger sur leurs stratégies respectives dans ce domaine et impulser, dans la mesure du possible, une harmonisation des deux approches, s'il y a lieu. Ainsi, il a été tenu compte des normes édictées dans la conception de ces infrastructures. Le choix des sites d'implantation des cases de santé respecte bien la carte sanitaire du pays et, au niveau de chaque région, le Médecin Chef siège dans le Comité Régional de Pilotage du Projet.

L'ensemble du dossier relatif aux plans architecturaux a été soumis à la mission de supervision de la période du 4 au 21 mars 2003 qui l'a examiné et approuvé. La mission a recommandé le lancement par l'AGETIP de l'appel d'offres des travaux de construction y afférents.

## **2. Processus d'analyse des dossiers relatifs aux équipements post-récolte**

L'appel d'offres international a été lancé le 16 décembre 2002, en vue de l'acquisition des équipements d'allègement (broyeurs, batteuses, décortiqueuses, charrettes etc.), suite à l'approbation du D.A.O par la Banque. L'ouverture des offres a eu lieu comme convenu le 17 février 2003 et le dossier d'évaluation des offres a été soumis à la BAD pour avis.

## **3. Elaboration des dossiers techniques et d'appel d'offres pour les Ouvrages et Equipements hydrauliques :**

La réalisation des études techniques complémentaires auprès des communautés ciblées pour le volet hydraulique confiée au Groupement COWI/AISB et démarré en début novembre a été bouclé le 31 décembre 2002. Il a concerné environ 140 des 600 Communautés de base ciblées par le Projet et tous les services techniques de l'Hydraulique des régions ainsi que les Centres d'Expansion Rurale des arrondissements concernés ont été étroitement impliqués.

Cette étude complémentaire qui est un préalable à la réalisation des cahiers de charges des travaux et équipements mais aussi à la formulation des Programmes d'accompagnement a permis :

- le dimensionnement des besoins en eau des différentes communautés retenues ;
- l'inventaire du potentiel hydrique des Communautés ainsi que des ouvrages d'assainissement ;
- l'expertise des ouvrages hydrauliques existants en vue d'éventuelles réhabilitations, mais aussi ;
- d'inventorier les cadres d'organisation existants et susceptibles d'assumer ultérieurement des fonctions de gestion, etc., en définissant leur compétence, leur fonctionnalité, l'expérience capitalisée dans des domaines similaires, leurs contraintes et limites.
- d'inventorier les compétences techniques qui pourraient être mises à profit dans le cadre de la maintenance des équipements,
- de mesurer la capacité financière des communautés à prendre en charge les coûts récurrents des équipements ;
- d'explorer la dynamique des groupes ; les dissensions exprimées ou latentes qui pourraient hypothéquer la mise en oeuvre du programme ;
- de caractériser la perception communautaire ou individuelle des problèmes d'assainissement.

L'élaboration des dossiers techniques relatifs aux ouvrages et équipements hydrauliques, dans le cadre des prestations confiées au Groupement COWI/AISB, a démarré en début Décembre 2002 et a été bouclé. Ce travail a permis de :

- Définir la typologie des ouvrages de captage à réaliser (puits modernes/puits forages/forages) en fonction des besoins exprimés, du contexte des localités ciblées mais aussi des orientations du projet ;

- Préciser certaines options sur la vocation des puits à réaliser (puits villageois/puits maraîcher/puits pastoral), selon les besoins à satisfaire ;
- Sérifier les ouvrages à réhabiliter et les fonçages neufs ;
- Dimensionner les ouvrages de captage en fonction des besoins à couvrir, des usages potentiels (débit, équipements de surface/margelles, dalles de couverture, bassins, trottoirs, etc.) ;
- Dimensionner les ouvrages de stockage et distribution dans le cadre des sites où l'exhaure sera motorisée (capacité des réservoirs et dénivelés ; équipements connexes/ fontaines, conduites, clôtures, accessoires hydrauliques) ;
- Sérifier les sites où l'exhaure motorisée est envisagée, selon certains critères (besoins en eau à couvrir, débit autorisé par l'ouvrage de captage, capacités des communautés à prendre en charge les coûts récurrents, compétences techniques locales pour assurer la bonne maintenance du matériel ;
- Définir la typologie des latrines à installer et dimensionner ces ouvrages d'assainissement ;
- Spécifier les caractéristiques techniques détaillées des pompes à installer sur les différents sites à partir de paramètres techniques et Socio-économiques, ainsi que les stocks de pièces de rechange et des outillages requis pour la maintenance;
- Elaborer les D.A.O pour les travaux hydrauliques et l'acquisition des Pompes.

L'ensemble des dossiers d'appel d'offres relatifs aux ouvrages hydrauliques (puits et réseaux), aux ouvrages d'assainissement, aux pompes manuelles et aux électropompes thermiques et solaires a été ficelé et déjà soumis au FND pour avis. Concernant les travaux hydrauliques, les trois DAO afférents respectivement aux puits, réseaux et latrines ont été approuvés par le FND en date du 21 mars 2003. Les invitations à soumissionner ont été envoyées aux entreprises retenues sur la liste restreinte le 24 mars 2003.

#### **4. Finalisation de la formulation des Programmes d'accompagnement relatif au volet Hydraulique / Assainissement :**

Le Bureau local AISB a démarré ce travail courant Décembre 2002 et l'a finalisé au courant du premier. Ceci a permis d'aboutir à la formulation d'un Programme très cohérent de renforcement des capacités des bénéficiaires pour leur faciliter une bonne appropriation des Infrastructures et Equipements qui leur sont destinés.

Ce travail touche notamment :

- ◆ L'organisation des Comités de Gestion des Infrastructures et Equipements
- ◆ Les systèmes de gestion appropriés des Infrastructures et équipements selon leurs typologies et le contexte socio-économique ;
- ◆ Le système de tarification de l'eau ;
- ◆ Le système de maintenance opérationnelle approprié pour chaque catégorie d'équipements
- ◆ La définition de thèmes de formation en Maintenance ; Gestion Communautaire des Infrastructures et Equipements hydrauliques ; Hygiène / Assainissement.

## D. COMPOSANTE GESTION

### 1. Atelier de partage et d'information sur les stratégies des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté :

Le Ministère du Développement Social, à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO/PLP), a initié un atelier de partage et d'information sur les stratégies des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté, tenu le 8 janvier 2003. Ce forum a enregistré la participation des représentants des partenaires au développement, des projets et programmes sectoriels, des collectivités locales, de la société civile et de l'Administration. A cette occasion, les différents projets sous la tutelle du Département, à l'instar du Projet, ont présenté leurs stratégies et modalités d'intervention. Cet atelier se justifie par la volonté du Gouvernement de mettre en place les conditions d'un meilleur impact des Projets et Programmes de lutte contre la pauvreté, à travers un dispositif clair de coordination et de suivi opérationnel. Les recommandations de l'atelier ont porté sur la nécessité :

- de mettre en place des procédures et mécanismes souples, adaptés et cohérents,
- de renforcer et de rechercher la cohérence avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré par le Gouvernement et approuvé par les partenaires au développement,
- d'appuyer la mise en place d'un système d'information et d'un observatoire national sur la pauvreté,
- d'assurer une meilleure implication des structures fédératives des handicapés dans la définition et la mise en œuvre des choix d'intervention,
- d'allonger la durée des Projets de lutte contre la pauvreté sous forme d'une vision programmatique de dix (10) ans avec des indicateurs déclencheurs de phases successives à négocier tout en s'inscrivant dans une approche globale et intégrée des composantes et de pérennisation des acquis,
- de réserver une attention particulière à la question liée à la bonne gouvernance et à l'instabilité des élus déjà formés,
- d'institutionnaliser ce cadre de concertation.

### 2. Réunion du Comité National de Pilotage (CNP) du Projet :

Le vendredi 10 Janvier 2003 s'est réuni à l'hôtel Novotel de Dakar, le Comité National de Pilotage (CNP) du Projet. Faisant suite au recrutement des principaux intervenants à la base, la réunion du CNP était l'occasion de partager avec cette instance et de faire approuver la stratégie élaborée et mise en œuvre dans chacune des composantes, d'informer sur les difficultés et les perspectives sur l'année 2003. Sous la présidence de Madame le Ministre du Développement représentée par son Directeur de Cabinet, le CNP a largement débattu des questions liées :

- à la mise en vigueur tardive du prêt et au retard induit dans la mise en œuvre des activités programmées,
- à la prise des dispositions utiles pour une prorogation de la date de fin du projet prévue le 31 décembre 2004, compte tenu du retard intervenu dans la mise en vigueur.
- à la nécessité de mettre en place un système d'information et de suivi avec l'ensemble des projets de lutte contre la pauvreté,
- à la prise en compte de la spécificité des handicapés lors de l'acquisition des équipements,
- à une plus effective implication de certains partenaires institutionnels.

- au respect par les SFD des dispositions de la convention, notamment par l'application stricte des conditions relatives au taux de sortie des crédits octroyés ;
- à l'allègement des procédures de décaissement de la Contrepartie de l'Etat et leur adaptation à la spécificité des projets de lutte contre la pauvreté.

3. **Tenue d'un atelier de mise en cohérence des objectifs du DSRP par rapport à ceux du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) :**

Le Projet a organisé, du 28 au 29 janvier 2003, en rapport avec le Comité Technique du DSRP, un atelier de mise en cohérence de ses objectifs avec ceux du DSRP. Cet atelier de restitution du DSRP et de mise en cohérence des objectifs a permis à l'équipe du Projet et à ses partenaires institutionnels et d'exécution de s'approprier de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, de prendre les dispositions pour l'opérationnalisation du DSRP et de cerner la matrice du Projet et les indicateurs devant être atteints en vue de contribuer effectivement à cette politique nationale. La Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), la Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances, la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes et Projets de Lutte Contre la Pauvreté du Ministère du Développement Social, étaient particulièrement représentés. Le constat est unanime par rapport à la cohérence des objectifs du Projet par rapport aux axes stratégiques du DSRP. La matrice du Projet précise clairement, à la lumière du DSRP, les objectifs stratégiques et les indicateurs objectivement vérifiables. A cet effet, des recommandations ont été formulées pour chacune des composantes du Projet. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Veiller au respect des lettres de mission assignées aux différentes instances régionales chargées de piloter les programmes,
- Développer des synergies avec les autres projets de lutte contre la pauvreté et recourir aux ressources du DSRP pour financer les projets, eu égard aux requêtes formulées par les populations,
- Mettre en place un système d'information relatif aux activités réalisées suivant les indicateurs retenus par la matrice du Projet et facilitant l'intégration des résultats du Projet au niveau du DSRP,
- Renforcer la collaboration entre le projet et les structures de suivi de la mise en œuvre du DSRP pour la collecte, le traitement et la diffusion des résultats,

4. **Réunion de coordination décentralisée à Kolda**

Le Projet a tenu du 24 au 25 mars 2003 à Kolda une réunion de coordination qui a été élargie dans la journée du 25 mars 2003 aux Chefs de CERP, aux ONG et SFD partenaires d'exécution. L'objet d'une telle réunion était de suivre l'état d'exécution de la précédente réunion, de présenter l'état d'avancement des activités par composante, de planifier celles à réaliser, au courant du trimestre à venir, de discuter avec les CERP du projet de protocole de protocole et des moyens y afférents et d'échanger avec les ONG et SFD des conditions d'octroi et du démarrage des financements aux bénéficiaires.

Au terme de la réunion, des recommandations ont été formulées. Elles sont relatives, entre autres, à :

- Elaborer un programme médiatique pour le projet, en veillant à l'harmonisation des messages, et ce, conformément au plan de communication élaboré par le bureau d'Etudes ;
- Préciser dorénavant le niveau d'intervention des URG dans la mise en œuvre de toutes activités du Projet ;

- Veiller au choix judicieux des lieux d'implantation et diligenter les affectations de terrains destinés aux infrastructures communautaires ;
- Informer les Comités de pilotage des réalisations envisagées ;
- Veiller à la fonctionnalité des Comités de pilotage et réajuster, s'il y a lieu, après évaluation ;
- Restituer l'étude sur les créneaux porteurs par les URG ;
- Identifier les instruments appropriés de suivi/évaluation au niveau URG et Composantes, pour faciliter la mise en commun des informations collectées dans chaque région ;
- Pour les rencontres avec les partenaires régionaux, fournir de plus amples informations sur les propositions de partenariat identifiées et des recommandations à la Direction pour l'implication du niveau national, s'il y a lieu. A cet effet, fournir en annexe des rapports les comptes rendus de ces différentes rencontres.
- Réfléchir sur le découpage administratif pour les relais, agents des services techniques et proposer une réaffectation pour prendre en compte leurs zones d'intervention ;
- Procéder à la répartition spatiale des différents opérateurs ;
- Recruter les relais au niveau de leurs CB d'intervention ;
- Veiller à la mise en œuvre par les ONG, opératrices du programme d'alphabétisation, tenant compte des langues parlées dans les CB.
- Préciser les tâches confiées aux ONG et veiller, au niveau de l'URG, à l'encadrement technique de proximité des CB par ces structures ;
- Procéder à l'information et à la sensibilisation des CB sur la stratégie de la composante, conseiller les populations sur les créneaux porteurs, entretenir une collaboration étroite avec les SFD. Cette concertation devra être impulsée par l'URG. Le visa de l'ONG est obligatoire pour financer les activités par les SFD.
- Veiller à l'approche de proximité par les ONG en direction des CB, en particulier pour la prise en charge de la catégorie 1.
- Préciser, par les relais et CERP, les éléments relatifs au taux d'intérêt ;
- Disposer d'un comité villageois ou de quartier avec le chef de quartier comme membre d'office et où chaque catégorie sociale sera représentée (femmes, jeunes, personnes du 3ème âge, handicapé(e)s) ;

## VI.2. ACTIVITES PROGRAMMEES ET NON REALISEES

### A. Composante Renforcement des capacités

A.1. Les différentes formations prévues pour les partenaires et les bénéficiaires devraient démarrer au courant du second trimestre 2003 .

A.2. la formation des 40 formateurs de formateurs, des superviseurs, des facilitateurs en alphabétisation est programmée dans le plan d'exécution du MOD mais n'a pas pu être exécutée ;

A.3. le démarrage effectif du programme d'alphabétisation fonctionnelle destiné aux 36.000 bénéficiaires est inscrit dans le programme du 1<sup>er</sup> trimestre 2003. Il est dépendant de la formation des formateurs et des superviseurs.

## B. Composante Micro finance et Activités génératrices de revenus

**B.1.** Formation de 1 800 représentants de bénéficiaires à l'utilisation de crédit et à la gestion financière des AGR : Cette activité n'a pas pu démarrer parce que les ONG n'ont pas terminé de réaliser les actions prioritaires préalables de prise de contact, d'information, de sensibilisation et d'organisation des groupes cibles.

**B. 2.** Formation de 3 000 représentants de bénéficiaires à la mise en place et à la gestion de CLEC : Les ONG chargées de mener cette activité n'ont pas encore achevé les actions prioritaires qui constituent des préalables à sa mise en œuvre.

**B. 3.** Démarrage des activités de crédit dans les communautés de base : Compte tenu des activités préalables en cours d'exécution les services de micro-crédit n'ont pas pu démarrer dans les communautés de base ciblées par le projet.

## VII. SITUATION FINANCIERE DU PROJET

La répartition du financement du projet se présente ainsi qu'il suit, par bailleur et par catégories de dépenses :

CATEGORIES	FAD %	FAT %	FND %	Gouvernement %	Total %
A. Etudes et Supervisions	34	0,00	66	0,00	100
B. Constructions / Réhabilitations	45	0,00	53	2	100
C. Equipements, mobiliers, fournitures	51	0,00	49	0,00	100
D. Services de spécialistes	53	39	8	0,00	100
E. Formation	64	33	3	0,00	100
F. Fonds de crédit	50	0,00	0,00	50	100
G. Fonctionnement	91	0,00	9	0,00	100
H. Audit	0,00	100	0,00	0,00	100

**Situation des décaissements par catégorie de dépenses**  
(Voir tableaux joints en annexe)

## VIII. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

### 1. DIFFICULTES RENCONTREES :

La sous-évaluation du budget relatif à la rubrique eau, électricité et téléphone pour le BGP et les URG : En réalité, les coûts y afférents dépassent la prévision budgétaire qui avait été arrêtée, par bimestre, pour honorer les factures de téléphone, d'eau et d'électricité, à 120 000 FCFA par URG et à 400 000 FCFA pour le BGP. Seulement, il n'avait pas été réellement pris en compte dans ces estimations le matériel informatique, bureautique et de climatisation mis en place, la nécessité d'une communication soutenue entre le BGP et les URG, d'une part et d'autre part entre le Projet et ses différents partenaires. A ce propos, le téléphone est le principal moyen de communication.

*La complexité des procédures d'acquisition et paiement des biens et services, eu égard à la nature du Projet, constitue un des éléments qui allongent les délais de réalisation* : En raison de la nature du Projet, devant répondre de manière urgente aux attentes des populations, suivant la planification arrêtée, les procédures d'acquisition doivent être souples. Egalement, en lieu et en place de la demande de paiement direct, le financement des activités telles que l'alphabétisation et la micro-finance doit respectivement être pris en charge par le compte spécial et le compte ouvert dans les livres de la CNCAS. Ceci permettrait de raccourcir les délais et d'assurer l'exécution diligente des activités planifiées.

*Des problèmes ont été notés concernant une partie du personnel de soutien, en particulier deux chauffeurs qui avaient commis des fautes ayant entraîné des dégâts sur les véhicules qui leur sont confiés* : La Direction a confirmé les sanctions prises par leurs coordonnateurs respectifs allant de la demande d'explications à la mise à pied. Le véhicule de l'URG de Diourbel a été réparé sur les fonds de la contrepartie.

*La diligence à réserver par la Banque aux demandes de réalimentation du compte spécial ainsi qu'aux demandes de paiement directs soumises par le projet, en informant s'il y a lieu le projet sur les parties amputées de la demande au cas où la totalité n'a pas été payée* : En sus des demandes formulées lors des entretiens téléphoniques, une lettre a été adressée, en date du 28 avril 2002, au département des décaissements de la Banque pour recueillir les rubriques des demandes de décaissement non retenues. Le Projet est toujours en attente de la réponse.

*Des difficultés sont relevées en ce qui concerne la mise en place des fonds de la contrepartie*. En marge de la mise en place tardive pour les années 2001, 2002 et 2003, les procédures de décaissement sont très longues. A cette date, la contrepartie relative au fonds de crédit 2002 n'est toujours pas virée alors que les activités de financement ont démarré.

*La prise en charge des indemnités de déplacement des URG de Kolda et Tambacounda, lors des missions au niveau régional, les départements étant enclavés et très distants les uns des autres*. Il a été retenu avec la mission de supervision de rembourser les frais de séjour (restauration, hébergement) de ces agents, lors de leurs missions dans ces zones.

Le principal problème rencontré au niveau de la composante Renforcement des capacités constitue *le retard considérable accusé dans la mise en œuvre du programme d'alphabétisation des bénéficiaires* qui devait être, au préalable, exécuté sur une période de cinq ans et qui va devoir se réaliser en moins de 21 mois.

*La prise en charge effective des CERP impliqués dans la mise en œuvre des activités du Projet, en raison de leur nombre et du démarrage effectif de leurs interventions a été évoquée*. Dans le cadre du protocole d'accord entre la Direction de l'Expansion Rurale (DER) et le Projet, sous réserve de l'approbation par la Banque du budget y afférent, des dispositions pratiques ont été prises par l'allocation de carburant et d'indemnités à tous les CERP impliqués dans la réalisation des activités du Projet, en fonction des CB encadrées. A ce propos, il a été soumis à la mission un projet de budget pour la prise en charge de l'entretien des motos et du complément d'indemnités forfaitaires et de carburant pour toucher l'ensemble des CERP impliqués. Ce montant pourrait être imputé dans la catégorie « Fonctionnement », rubrique « indemnités et carburant CERP » et n'entraînerait pas de dépassement budgétaire sur cette catégorie.

La faiblesse des montants prévus pour rémunérer les ONG a ralenti la signature des protocoles d'accord. Cela a même constitué un motif de désistement pour trois organisations non gouvernementales, en dépit des efforts supplémentaires que le PLCP a déployés, après avis de la BAD, en décidant de leur fournir un appui institutionnel en plus de cette rémunération prévue.

## 2. RECOMMANDATIONS :

- (i) Diligenter la mobilisation des fonds de contrepartie en :
- Favorisant les paiements par chèque pour toutes les rubriques budgétaires inscrites au niveau de la contrepartie, en lieu et place des règlements par bon d'engagement;
  - Facilitant le traitement des demandes de paiement soumises au Trésor Public ;
  - Assurant la disponibilité des fonds de contrepartie pour les exercices 2002 et 2003 (fonds de crédit et contribution au fonctionnement) ; Ces fonds devraient être disponibles au mois de mars de chaque exercice.
  - Procédant, au niveau du Trésor Public, à la transmission des pièces comptables au Projet, dès la fin de l'exercice, pour faciliter la vérification, préalable à la mobilisation des ressources de l'exercice en cours ;
  - Autorisant le report sur l'exercice 2003 des 100 millions relatifs au fonds de crédit précédemment
- (ii) Demander à la BAD l'autorisation d'acquérir directement les 180 000 manuels d'alphabétisation auprès des EENAS, structure agréée par la DAEB, en lieu et en place d'une consultation à l'échelon national compte tenu du fait qu'il n'existe pas d'autres structures similaires capables de fournir les mêmes services dans les délais requis et des coûts proposés par cette maison d'édition ;
- (iii) La BAD devra traiter avec diligence les dossiers d'acquisition. L'avis final de la Banque est notamment attendu en vue :
- de l'acquisition du mobilier, des coffres forts et documents de gestion,
  - du recrutement des bureaux d'études chargé du renforcement des capacités des partenaires,
  - d'autoriser l'appel d'offres relatif au Génie Civil, suite aux plans architecturaux soumis ;
  - de l'acquisition des équipements post-récolte

Egalement, la BAD est conviée à :

- Autoriser le financement des activités telles que l'alphabétisation et la micro-finance, respectivement, par le compte spécial et le compte ouvert dans les livres de la CNCAS, en lieu et en place de la demande de paiement direct. Ceci permettrait de raccourcir les délais de décaissement et d'assurer l'exécution diligente des activités planifiées.
- Diligenter le traitement des demandes de décaissement ; Les paiements directs au profit de ACEP et du CMS sont des réalisables au financement des projets en direction de certaines communautés de base ;
- Fournir des informations détaillées sur les rubriques amputées concernant les demandes

**TABLEAU COMPARATIF PAR COMPOSANTE DEPENSES / BUDGET AU 31 MARS 2003**

RUBRIQUES	BUDGET	MONTANTS	EXECUTION	BUDGET	MONTANTS	EXECUTION
	EN FCFA	EN FCFA	%	EN UC	EN UC	%
Composante I - Renforcement des Capacités des Bénéficiaires et des Partenaires	3 991 879 566	477 909 160	12%	4 536 500	543 111	12%
Composante II - Microfinance et AGR	2 151 294 426	511 954 705	24%	2 444 800	581 802	24%
Composante III - Infrastructures Equipements et Hydraulique	2 689 997 979	5 252 400	0%	3 057 000	5 969	0%
Composante IV - Gestion du Projet	1 506 205 280	708 448 902	47%	1 711 700	805 104	47%
<b>TOTAL</b>	<b>10 339 377 250</b>	<b>1 703 565 167</b>	<b>16%</b>	<b>11 750 000</b>	<b>1 935 986</b>	<b>16%</b>

**ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR CATEGORIE AU 31 MARS 2003**

RUBRIQUES	BUDGET	MONTANTS	EXECUTION	BUDGET	MONTANTS	EXECUTION
	EN FCFA	EN FCFA	%	EN UC	EN UC	%
A. ETUDES ET SUPERVISION	131 992 050	42 610 000	32%	150 000	48 423	32%
B. CONSTRUCTION / REHABILITATION	1 513 508 840	13 133 720	1%	1 720 000	14 926	1%
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES	2 129 471 740	342 324 838	16%	2 420 000	389 029	16%
D. SERVICES DE SPECIALISTES	1 258 324 210	381 665 071	30%	1 430 000	433 736	30%
E. FORMATION	2 851 028 280	252 175 577	9%	3 240 000	286 580	9%
F. LIGNE DE CREDIT	1 539 907 250	450 895 970	29%	1 750 000	512 413	29%
G. FONCTIONNEMENT	862 348 060	194 064 491	23%	980 000	220 541	23%
H. AUDIT	52 796 820	26 695 500	51%	60 000	30 338	51%
<b>TOTAL</b>	<b>10 339 377 250</b>	<b>1 703 565 167</b>	<b>16%</b>	<b>11 750 000</b>	<b>1 935 986</b>	<b>16%</b>



**ETAT DE SUIVI BUDGETAIRE ET DE SUIVI DES DECAISEMENTS - PRÉT FAD**  
Période de Janvier A Mars 2003

RUBRIQUES	En UC		En Francs CFA				MONTANTS RECUS DE LA BAD [5]	EN % [2/1]	ECARTS [3-1-2]	TOTAL DEPENSES [2]	DEPENSES (FCFA) Dépenses de la période	paiements directs	SOLDE DE TRESORERIE [6-5-2]
	BUDGET	BUDGET [1]	Dépenses au 31/12/02	Dépenses de la période	ECARTS	EN %							
Première alimentation BAD du 10/04/01													
Première alimentation BAD du 31/08/01													
PAIEMENTS DIRECTS N°1													
Alimentation BAD du 11/11/02													
PAIEMENTS DIRECTS N°1 /02													
PAIEMENTS DIRECTS N°1													
PAIEMENTS DIRECTS N°2/03													
PAIEMENTS DIRECTS N°3/03													
A - Etudes & Supervision	150 000	131 992 050	41 510 000	1 100 000				89 382 050	42 610 000			-42 610 000	
B - Construction / Réhabilitation	1 720 000	1 513 508 840	1 844 270	11 289 450				1 500 375 120	13 133 720			-13 133 720	
C - Equipement, mobilier et fourniture	2 420 000	2 129 471 740	62 442 337	929 600		278 952 941		1 787 146 902	342 324 838			-342 324 838	
D - Services de Spécialistes	830 000	730 356 010	289 901 844	83 091 227				357 362 939	372 993 071			-372 993 071	
E - Formation	2 150 000	1 891 886 050	32 458 963	60 594 689				1 671 765 523	220 120 527			-220 120 527	
F - Ligne de crédit	1 750 000	1 539 907 250	-					1 089 011 280	450 895 970			-450 895 970	
G - Fonctionnement	980 000	862 348 060	158 484 085	35 580 406				668 283 569	194 064 491			-194 064 491	
<b>TOTAUX</b>	<b>10 000 000</b>	<b>8 799 470 000</b>	<b>586 641 499</b>	<b>192 585 372</b>		<b>856 915 786</b>		<b>7 163 327 383</b>	<b>1 636 142 617</b>			<b>396 125 059</b>	











